


<b>Numéro</b>	<b>DL231124-KM03</b>	
<b>Nature de l'acte</b>	Délibération	
<b>Matière</b>	Finances locales – Subventions	
<b>Objet</b>	Avance sur subvention à verser au CCAS	

---

## VILLE D'ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN

---

### Extrait du registre des délibérations Conseil Municipal du 7 décembre 2023 à la salle des fêtes municipale

L'an deux mil vingt-trois le sept décembre à 19 heures, le Conseil Municipal s'est réuni à la salle des fêtes municipale - en session ordinaire - sur convocation et sous la présidence de Monsieur Thibaud PHILIPPS, Maire.

#### **Etaient présents :**

PHILIPPS Thibaud, Maire, SAIDANI Lamjad, SEIGNEUR Sylvie, SCHEUER Serge, DREYFUS Elisabeth, KOUJIL Ahmed, HERR Isabelle, COMBET-ZILL Marie, HAAS Philippe, GALLER Lisa, Adjoint, PFISTER Luc, FRUH Hervé, HEIM Valérie, CLAUS Stéphanie, MASSÉ-GRIESS Dominique, DIDELOT Sandra, HERBEAULT Cédric, DABYSING Davina, FROEHLY Claude, CASTELLON Martine, LELEU Bénédicte, MAGDELAINE Séverine, GENDRAULT Pascale, LEVY Thomas, RIMLINGER Barbara, BEAUJEU Rémy, FRUH Marie-Josée, LONGECHAL Béatrice, Conseillers

#### **Etaient absents :**

- Monsieur RICHARD Yvon ayant donné procuration à Monsieur FRUH Hervé
- Monsieur KIRCHER Jean-Louis ayant donné procuration à Monsieur SAIDANI Lamjad
- Monsieur STEINHART André ayant donné procuration à Monsieur SCHEUER Serge
- Monsieur KIEHL Fabrice ayant donné procuration à Monsieur HERBEAULT Cédric
- Madame RINKEL Marie ayant donné procuration à Monsieur KOUJIL Ahmed
- Monsieur KOUJIL Soufiane ayant donné procuration à Madame DABYSING Davina
- Monsieur BACHMANN Emmanuel ayant donné procuration à Madame CASTELLON Martine

**Secrétaire de séance :** Monsieur Alexandre VINCENT-BEAUME  
Directeur Général des Services

---

Nombre de conseillers présents :	28
Nombre de conseillers votants :	35
Date de convocation et affichage :	1 <sup>er</sup> décembre 2023
Date de publication délibération :	14 décembre 2023
Date de transmission au Contrôle de Légalité :	14 décembre 2023

Accusé de réception en préfecture  
007-216702183-20231207-DL231124-KM03-DE  
Date de réception préfecture : 14/12/2023

Numéro	DL231124-KM03	1/1
Matière	7.5. Finances locales - Subventions	

## II. FINANCES ET COMMANDE PUBLIQUE

### 6. AVANCE SUR SUBVENTION À VERSER AU CCAS

Le vote du Budget Primitif de la Ville pour l'année 2024 interviendra après le 31 décembre 2023 courant du 1<sup>er</sup> semestre 2024.

En vertu de l'article 1612.1 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'exécutif est autorisé à engager, liquider, mandater les dépenses de la section de fonctionnement dès le 1<sup>er</sup> janvier de l'année 2024 dans la limite de celles inscrites au budget 2023 et ce jusqu'à l'adoption du budget.

Cependant, le versement des subventions aux associations ne peut intervenir qu'après l'approbation du Budget Primitif, sauf en cas de délibération antérieure autorisant le versement d'une avance.

Le Centre Communal d'Action Sociale de la Ville d'Ilkirch-Graffenstaden, de part la particularité de ses missions et afin d'assurer une continuité dans la mise en œuvre de sa politique d'action sociale nécessite que la Ville puisse verser dès le début de l'année 2024 une partie de la subvention annuelle accordée chaque année en sa faveur.

Le montant maximum accordé sera de 50% de la subvention allouée au titre de l'exercice 2023.

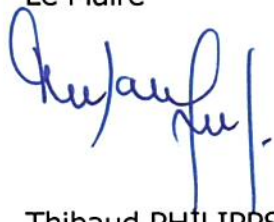
#### **Il est proposé au Conseil Municipal :**

- **d'autoriser Monsieur le Maire à verser au Centre Communal d'Action Sociale de la Ville d'Ilkirch-Graffenstaden sur la subvention de fonctionnement de l'année budgétaire 2024, avant le vote du Budget Primitif, dans la limite de 50 % des crédits inscrits au budget 2023, soit un montant de 129 550 euros.**

**Le Conseil Municipal,  
après en avoir délibéré,  
adopte à l'unanimité la présente délibération.**

Pour extrait conforme

Le Maire



Thibaud PHILIPPS

Le secrétaire de séance



Alexandre VINCENT-BEAUME

Accusé de réception en préfecture  
067-216702183-20231207-DL231124-KM03-DE  
Date de réception préfecture : 14/12/2023